



Commission de jeunes cantonale

Conférence de presse
4 octobre 2010

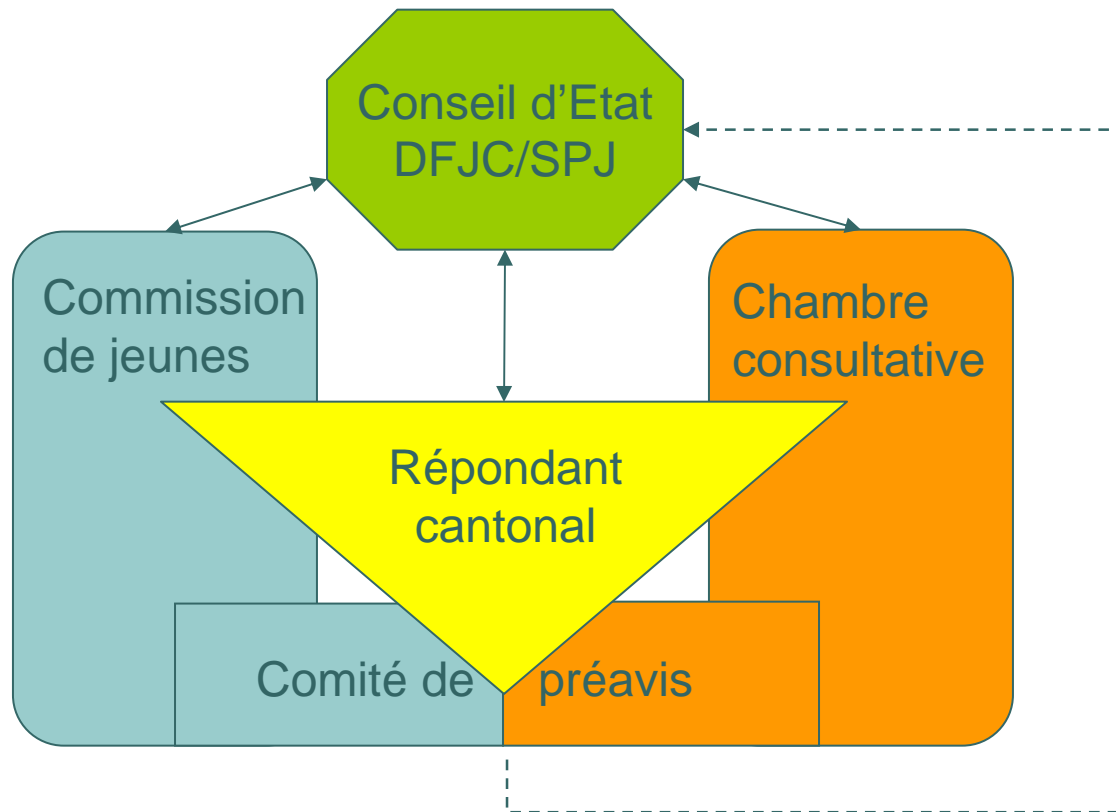
Rappel de la loi sur le soutien aux activités de la jeunesse (LSAJ)

- ▶ Élaborée suite à une démarche participative, la LSAJ a été adoptée le 27 avril 2010 par le Grand Conseil
- ▶ Elle vise à prendre en compte les besoins, attentes et intérêts des enfants et des jeunes, ainsi que leur droit à la participation
- ▶ Elle garantit la reconnaissance et le soutien aux activités de jeunesse – en créant notamment une base légale pour l’octroi de subventions

Par ailleurs,

elle encourage un engagement des communes en faveur du soutien des activités de jeunesse et de la participation des jeunes à l’échelle locale

Le dispositif de mise en oeuvre



La commission de jeunes cantonale ⁽¹⁾

- ▶ Elle est fondée sur **l'article 85 de la Constitution cantonale**:
« L'Etat et les communes préparent les enfants et les jeunes à la citoyenneté en assurant leur formation civique et en favorisant diverses formes d'expériences participatives. »
- ▶ L'alinéa 2 précise: « L'Etat met en place une commission de jeunes »

La commission de jeunes cantonale ⁽²⁾

Composition de la commission (art.8 LSAJ):

- ▶ 15 à 25 membres, âgés de 14 à 18 ans, pour un mandat de 2 ans renouvelable une fois
- ▶ la désignation des membres est du ressort du Conseil d'Etat, sur proposition du DFJC élaborée en collaboration avec les communes
- ▶ les membres ont en principe déjà à leur actif des expériences participatives (dans un conseil de jeunes communal ou dans une association de jeunesse p.ex.)
- ▶ la commission soumet un règlement d'organisation au département. Pour le surplus, elle s'organise elle-même
- ▶ pour cette démarche le DFJC a sollicité la collaboration du GLAJ et du GIJ

La commission de jeunes cantonale ⁽³⁾

Tâches de la commission (art.9 LSAJ):

- ▶ de prendre position (qu'elle soit sollicitée ou de son propre chef) sur tout projet de loi pouvant concerner la jeunesse
- ▶ de saisir la Chambre consultative de la jeunesse sur les questions qui l'intéresse
- ▶ de faire des propositions à l'intention des départements ou du Conseil d'Etat
- ▶ de participer au comité d'attribution des aides financières (dont elle compose la moitié des membres)



Commission de jeunes cantonale

**un organe du dispositif de la loi vaudoise sur le soutien
aux activités de la jeunesse (LSAJ)**

Frédéric Cerchia,
GLAJ-Vaud

Pascal Monney,
Groupe d'intérêt jeunesse



RECHERCHE DE JEUNES CANDIDAT-E-S

4 octobre 2010

Conférence de presse

Courrier aux communes

Courrier aux divers acteurs du milieu des activités de jeunesse

1^{re} quinzaine de novembre 2010

Rencontres régionales (Lausanne, Yverdon, Aigle et Nyon)

Affichage dans les bus vaudois

SUPPORTS

Affiche

Prospectus

Site internet (avec formulaire en ligne)



GRUPE DE LIAISON DES ACTIVITES DE JEUNESSE



VISUEL ET SITE INTERNET



AFFICHE

14 - 18 ans ?



avant le 20 novembre



PROSPECTUS

Déclaration d'intérêt

- Je m'intéresse à participer à l'activité de la Commission de jeunes mise en place au niveau cantonal

Garçon Fille

Nom, prénom: _____

Date de naissance: _____

Adresse: _____

NP et lieu: _____

Tél. ou mobile: _____

Signature: _____

Je suis active ou actif

- dans un conseil, parlement de jeunes ou forum
(indiquer lequel)
- dans une association de jeunesse
(indiquer laquelle)
- dans une autre activité participative dans ma commune
(indiquer laquelle)

Formation suivie actuellement

- Ecole
- Apprentissage
- Gymnase
- Autre

Commission de jeunes

Si ma candidature est retenue, l'accord de mes parents sera nécessaire.

Bulletin à retourner à:

GLAJ-Vaud, Commission de jeunes,
Av. de Beaulieu 9, 1004 Lausanne

L'inscription peut également se faire directement en ligne sur le site internet: jeparticipe.ch

Cela t'intéresse?

Si tu as envie de participer à la Commission de jeunes, il te reste à remplir le bulletin ci-contre qui te permet de déclarer ton intérêt.

D'ici la fin de l'année, toutes les propositions seront étudiées en vue d'élaborer la composition du groupe. Sur cette base, le gouvernement cantonal, nommera les membres de la Commission.

Tu recevras ensuite des nouvelles pour savoir si ta candidature a été retenue. Si c'est le cas, l'accord de tes parents sera nécessaire pour que tu puisses faire partie de la Commission.

Les travaux de la Commission de jeunes cantonale devraient démarrer dans le courant du 1^{er} semestre 2011.

Pour plus d'informations

Tu peux prendre contact avec:

Frédéric Cerchia
078 734 16 35
frederic.cerchia@glaj-vd.ch

Pascal Monney
079 473 03 53
pmonney@cva.j.ch

et le site web: jeparticipe.ch

Le Groupe de liaison des activités de jeunesse (GLAJ-Vaud) et le Groupe d'intérêt jeunesse (GIJ) sont mandatés par le Service de protection de la jeunesse (SPJ) pour intéresser des jeunes à participer à l'activité de la Commission de jeunes du canton de Vaud.

14 - 18 ans?



CALENDRIER PRÉVU

Délai de candidature pour les jeunes

20 novembre 2010

Proposition de composition de la Commission

30 novembre 2010

Nomination de la Commission par le Conseil
d'Etat

janvier - février 2011

Séance constitutive de la Commission

printemps 2011

14 - 18 ans ?



avant le 20 novembre

